



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 06/07/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILISATION FACE À LA NOUVELLE ALERTE CANICULE EN SARTHE

Le département de la Sarthe est placé en vigilance jaune canicule depuis ce lundi midi et sera placé par Météo-France en vigilance orange à partir de 12h00 demain.

Ce nouvel épisode caniculaire durera au moins jusqu'à la fin de cette semaine et appelle des initiatives fortes en mobilisation et en prévention.

1) Mobiliser les acteurs pour protéger les populations.

Le préfet de la Sarthe a activé le plan ORSEC Vagues de chaleur et le Centre opérationnel départemental (COD), qui se réunira tous les jours jusqu'à la fin de la vigilance.

Les maires ont été réunis en visioconférence cet après-midi pour partager les recommandations sanitaires et consignes à appliquer. Les maires sont invités à activer leur plan communal de sauvegarde toute cette semaine.

Les services de sécurité, de secours et de santé renforcent leur mobilisation et leurs capacités opérationnelles pour faire face à cette nouvelle vague de chaleur.

2) Accompagner les personnes vulnérables ou isolées.

Les EHPAD et les établissements médico-sociaux vont activer leur « plan bleu ».

Pour les personnes sans domicile fixe, les centres d'accueil de jour restent ouverts jusqu'à 19h00 (au lieu de 14h) et des places d'hébergement d'urgence seront ouvertes selon les besoins.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.56
pref-communication@sarthe.gouv.fr



Les personnes isolées à domicile sont invitées à se signaler auprès de leur mairie pour intégrer le registre communal des personnes vulnérables.

3) Adapter les événements collectifs

Les événements collectifs à caractère sportif, musical ou festif restent autorisés mais doivent être adaptés par les organisateurs.

Il est ainsi fortement recommandé d'adapter les horaires des activités en plein air ou dans des locaux non climatisés en évitant la période 13h-19h. De la même manière, les organisateurs doivent prendre toutes les mesures de précaution pour éviter d'exposer les participants aux risques liés à la chaleur (points d'eau, zones ombragées, dispositifs de secours).

3) Prévenir les risques de feux de forêt.

Le temps sec et l'absence de pluie favorisent les feux de forêt. Le niveau de risque est ainsi qualifié de « sévère » à compter du mardi 7 juillet et les jours suivants.

En application du dispositif interdépartemental existant, le préfet interdit par arrêté la circulation des véhicules et des piétons dans les forêts de plus de 5.000 m² entre midi et minuit (hors agglomération), ainsi que les barbecues, braseros et feux de camps.

Les activités de moissons et récoltes demeurent strictement encadrées par l'obligation de disposer d'une tonne d'eau, d'un déchaumeur et d'un moyen de communication.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pré-positionne à compter de demain des groupes feux de forêt sur le département.

4) Adapter les conditions des travailleurs exposés aux fortes chaleurs.

Les organisations professionnelles et les employeurs sont appelées à adapter les conditions de travail et prendre toutes mesures utiles de prévention pour la santé au travail.

Afin de permettre une organisation du travail sur des horaires avancés ou différés, un arrêté préfectoral autorise à déroger aux restrictions liées au bruit

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.56

pref-communication@sarthe.gouv.fr



jusqu'à la fin de l'alerte canicule ; les prises d'embauche dans le BTP et tous les secteurs d'activités pourront ainsi se faire à compter de 5h00 du matin et se terminer jusqu'à 22h00.

Avec le retour de la vigilance orange, il convient d'adopter les bons réflexes pour se protéger des effets de la chaleur :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- maintenir un logement frais (fermer les fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- se rafraîchir et mouiller son corps plusieurs fois par jour ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- éviter les efforts physiques ;
- privilégier les lieux frais ou climatisés ;
- prendre régulièrement des nouvelles des proches, en particulier des personnes fragiles ou isolées.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40 °C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Restez informés en temps réel sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/sarthe>

